Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 22 avril 2025
ID : 064-216400382-20250414-2025_04_14_40-DE

COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze du mois d'avril deux mille vingt-cinq à 18 h 30.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme CHARLANNE Sandrine, M. DARRIGOL Daniel, Mme FAVRE Nathalie, M. GAROSI Rémy, Mme DUCOURNAU Marcelle, M. PICOT Olivier, Mme JOST Sybille, M. FERRUS Stéphane, Mme BONNARDET Marlène, M. AIME Ramuntxo, Mme DACHARY Sylvie, M. GARIADOR Alain, Mme CAZAUX Marie-Christine, Mme CABROL Laurence.

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :
Mme HARAN Corinne ayant donné pouvoir à M. MAISTERRENA Didier
M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme DUCOURNAU Marcelle
Mme THOMAS Nélize

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres ayant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 1er avril 2025
Date d'affichage : 1er avril 2025
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2025/40

Département des Pyrénées Atlantiques : Participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement

M. le Maire explique qu'en date du 7 février 2025, le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques a sollicité la Commune pour participer au FSL (**F**onds de **S**olidarité **L**ogement), au titre de l'année 2025, comme il le fait chaque année.
Ce fonds permet d'aider les usagers qui rencontrent des difficultés, tant au titre du maintien au logement que de l'accès à l'énergie.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 22 avril 2025
ID : 064-216400382-20250414-2025_04_14_40-DE

Activité 2024 :

Nature de l'aide	Nombre de ménages 2024	Montant accordé (en euros) 2024
ACCES		
MAINTIEN		
ENERGIE	*4*	*1457.80*
AUTRES (assurance habitation-eau-téléphone)		
TOTAL	***4***	***1457.80***

Le montant de la participation demandée pour **2025** est décomposé comme suit :

1 707.00 euros au titre du logement
732.00 euros au titre de l'énergie.
2.439.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir entendu les explications :

APPROUVE ces montants pour l'année 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les opérations administratives et comptables correspondantes, des crédits suffisants ayant été prévus au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

MAIRIE D'ARCANGUES (Pyrénées-Atlantiques)

M. ECHEVERRIA Philippe.

Le secrétaire de séance,

M. MAISTERRENA Didier